

Buts stratégiques et programme d'activités 2024

1. Buts stratégiques

1. L'Ortra Forêt Suisse est le responsable national de la formation forestière jusqu'au niveau des gardes forestiers / gardes forestières ES. Elle s'engage en faveur d'une formation efficace, durable et moderne, et sa fonction est reconnue par la branche forestière et la sphère politique.
2. Les associations nationales ainsi que les Ortra Forêt régionales sont intégrées de façon appropriée au sein de l'Ortra Forêt Suisse.
3. La collaboration avec les partenaires (CIC, associations, Ortra régionales, responsables cantonaux de la formation, OFEV) fonctionne bien.
4. L'Ortra Forêt Suisse a clarifié son rôle dans le développement d'outils numériques (passeport de formation numérique, banque de données commune, Evalpro, etc.) dans le cadre de la formation.
5. La branche est informée régulièrement sur les activités de l'Ortra Forêt Suisse.
6. L'Ortra Forêt Suisse soutient la promotion de la relève professionnelle, la promotion de la santé ainsi que l'assurance qualité dans la formation initiale et continue en forêt.
7. Les commissions de l'Ortra Forêt Suisse (CAQ Forêt, CD&Q) réalisent leurs tâches conformément au règlement.
8. La succession de la direction est réglée.
9. Le renouvellement de la convention avec l'OFEV est en cours de préparation.

2. Activités et mesures

N°	Prior.	Activités, mesures	Responsable
1.	P	Entretien des échanges entre l'Ortra Forêt Suisse, les Ortra régionales et les partenaires	Président, chargé d'affaires
2.	P	Journées des responsables de la formation cantons / Ortra régionales: préparation et organisation d'une ou deux journées	Secrétariat
3.	P	Information sur les activités de l'Ortra Forêt: 1 à 2 articles	Secrétariat, B. Hunziker
4.	P	FFP Forêt: adoption budget/comptes, décisions de taxation et informations du comité	Comité
5.	2	Encadrer et continuer à soutenir la réflexion sur la «pénurie de personnel forestier qualifié» par le biais d'informations et d'échanges	Comité, secrétariat
6.	P	Formation initiale: organiser l'examen national des connaissances professionnelles pour les apprentis forestiers-bûcherons / apprenties forestières-bûcheronnes en collaboration avec le CSFO	Équipe projet, comité

N°	Pri or.	Activités, mesures	Responsable
7.	P	Formation initiale: organiser les cours de la formation initiale et continue des instructeurs CI D et CI E	Commission formation continue instructeurs CI, secrétariat, CEFOR Lyss
8.	P	Formation des experts/expertes Formation initiale: cours de base et cours de formation continue, journée des chefs experts	CEFOR Lyss
9.	1	Soutenir la branche en matière de formation continue pour la conduite d'engins de chantier.	Comité, secrétariat
10.	1	Élaborer les bases de décision en vue d'un passeport de formation numérique et, éventuellement, démarrer ou soutenir un projet.	Chargé d'affaires et groupe de travail
11.	1	Le concept pour la révision quinquennale des formations initiales de praticien forestier / praticienne forestière et de forestier-bûcheron / forestière-bûcheronne a été élaboré et programmé.	Comité, CD&Q
12.	1	Examen des qualifications (contremaître forestier / contremaîtresse forestière, conducteur/conductrice d'engins forestiers, chef/cheffe des opérations de câblage forestier) dans le cadre de la stratégie de formation forestière	Comité et, éventuellement, groupe de travail
13.	1	Révision des règlements d'examen de contremaître forestier / contremaîtresse forestière, conducteur / conductrice d'engins forestiers, chef / cheffe des opérations de câblage forestier	Comité, CAQ Forêt, groupe de travail
14.	P	Commission D&Q: traitement des thèmes annoncés, 1 à 2 séances	CD&Q
15.	P	Adopter les rapports d'activités des commissions (CAQ Forêt, CD&Q)	Comité
16.	P	Organiser les examens professionnels selon le règlement d'examen	CAQ Forêt
17.	P	Réaliser les tâches de l'assurance qualité des formations modulaires selon le règlement CAQ Forêt	CAQ Forêt
18.	P	Assurer la reconnaissance des prestataires de cours avec utilisation de la tronçonneuse et mener les audits pour ces cours	CAQ Forêt
19.	1	Préparer la succession du chargé d'affaires prévue en 2026	Comité
20.	1	Renouveler la convention avec l'OFEV	Comité

P = activité permanente

Ce programme d'activités a été adopté le 11.04.2024.